

# Commission des projets routiers

# 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession de parcelle à LANGENSOULTZBACH

## Rapport n° CP/2014/337

### Service gestionnaire:

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert à la commune de LANGENSOULTZBACH d'une parcelle de terrain située sur le ban communal de LANGENSOULTZBACH dans le cadre de l'aménagement de sa rue principale.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sa rue principale, la commune de LANGENSOULTZBACH a sollicité le Département du Bas-Rhin en vue de lui céder une parcelle cadastrée en section 4 n° 141/51 avec une surface de 0,04 are située sur le ban communal de LANGENSOULTZBACH.

Consulté à cet effet, les services du Département n'ont pas émis d'objection à cette cession.

En conséquence, et s'agissant d'un transfert de domaine public à domaine public, la transaction pourrait s'effectuer sans paiement de prix.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert, sans paiement de prix, au profit de la commune de LANGENSOULTZBACH, de la parcelle cadastrée en section 4 n° 141/51 d'une superficie de 0,04 are située sur le ban communal de LANGENSOULTZBACH pour l'aménagement de sa rue principale ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL